

**A.D.S. PLACQ**  
Société à responsabilité limitée unipersonnelle  
au capital de 7 500 euros  
Siège social : Le Bourg - 01190 CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE  
444 611 982 RCS BOURG-EN-BRESSE

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS  
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le trente décembre,  
A dix heures,

**Monsieur José DE SOUSA ALVES,**  
demeurant Le Bourg 01190 CHAVANNE-SUR-REYSSOUZE,

Propriétaire de la totalité des 750 parts sociales de 10 euros, numérotées de 1 à 750, composant le capital social de la société A.D.S. PLACQ, désignée en tête des présentes,

Associé unique et seul gérant de ladite Société,

**A pris les décisions suivantes :**

- Dissolution anticipée de la Société A.D.S. PLACQ,
- Nomination d'un liquidateur, détermination de ses pouvoirs et obligations,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

Monsieur José DE SOUSA ALVES, Associé Unique, prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour, en conformité des dispositions statutaires et des articles L. 237-1 à L. 237-13 du Code de commerce.

La Société subsistera pour les besoins de sa liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Pendant cette période, la dénomination sociale sera suivie de la mention "société en liquidation". Cette mention, ainsi que le nom du liquidateur devra figurer sur tous les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé 64 route du château d'eau – 01190 CHEVROUX.

**DEUXIEME DÉCISION**

Monsieur José DE SOUSA ALVES, Associé Unique, décide d'exercer les fonctions de liquidateur pour la durée de la liquidation.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus pour continuer les affaires en cours et en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation, pour réaliser tous les éléments d'actif, même à l'amiable, pour payer les créanciers et pour attribuer le solde disponible à l'Associé Unique.

Toutefois, la cession de tout ou partie de l'actif à une personne ayant eu la qualité de gérant sera soumise à l'accord de l'Associé Unique.

Le liquidateur ne pourra, d'autre part, céder tout ou partie de l'actif à lui-même, à ses employés ou à leurs conjoint, ascendants ou descendants.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Dans les six mois de la clôture de chaque exercice, l'Associé Unique statuera sur les comptes annuels.

En fin de liquidation, l'Associé Unique établira les comptes de liquidation, constatera la clôture de la liquidation et sa déclaration sera soumise à publicité.

### TROISIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

---

**Monsieur José DE SOUSA ALVES**

Associé Unique et Gérant

*Signature suivie de la mention « bon pour  
acceptation des fonctions de liquidateur »*

*Bon pour acceptation des fonctions  
de Liquidateur*



**A.D.S. PLACQ**

Société à responsabilité limitée unipersonnelle  
au capital de 7 500 euros

Siège social : Le Bourg - 01190 CHAVANNES-SUR-REYSSOUZE

Siège de liquidation : 64 route du château d'eau – 01190 CHEVROUX  
444 611 982 RCS BOURG-EN-BRESSE

**PROCURATION**

Je soussigné :

**Monsieur José DE SOUSA ALVES,**  
demeurant Le Bourg 01190 CHAVANNE-SUR-REYSSOUZE,

Agissant en qualité de liquidateur de la société A.D.S. PLACQ, désignée en tête des présentes,

Donne par les présentes pouvoir à **ACORA CONSEILS et à tous ses collaborateurs, 50 allée des Cypres, BP 20029 – 69578 LIMONEST CEDEX**

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de BOURG-EN-BRESSE tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite société, ainsi que toute déclaration au Registre des bénéficiaires effectifs, et auprès de tous les organismes dont la société pourrait dépendre,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Fait à CHEVROUX  
Le 30 décembre 2024

**Monsieur José DE SOUSA ALVES**

Liquidateur

*Signature suivie de la mention « bon pour pouvoir »*

*Bon pour pouvoir*